

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le **Président de Limoges Métropole**
du 12 septembre 2024
Portant délégation de signature à **Mme Audrey HUSSON** Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.
N° 25528


La Présidente de Limoges Métropole
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-9 et L. 522-13 ;
Vu la délibération n°13 du 27 juin 2024 portant délégation d'attribution de travail communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que celle déléguée de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;
CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la proximité et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement ;
CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 522-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Audrey HUSSON, Directrice de la proximité et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;
- Tout acte de commande et compte sous le logiciel #PROX toutes conditions générales d'achat de tout ordre de service de tous marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à l'article L. 520-4 et de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations identifiées de capacité, constatation de travail d'un prestataire relevant de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;
- Conventions de prêt de véhicules à domicile aux particuliers ;
- Conventions de bricolage de bricolages à domicile ;
- Conventions relatives aux aides financières accordées aux usagers pour la réduction des déchets ;
- Courriers de réponse aux demandes de visite d'audit de nettoyage, centrale énergie déchets ;
- Déclarations d'acceptation de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;
- Demandes de transmission de données personnelles à la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;
- États réglementaires des déchets dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets ;
- Actes relatifs à l'attribution des marchés de la Direction de la proximité et de la gestion des déchets, n'intervenant pas d'engagement supplémentaire, notamment les plans annuels à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou sous-traitante.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Audrey HUSSON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité, environnement

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2024

 **ARR_SIGN_25528_HUSSON.pdf**
(.pdf, 158,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

